

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIREDÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT

F G

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Séance du 12 décembre 2024

N°24-12-04

Date de la convocation
6 Décembre 2024**L'an deux mil vingt-quatre
et le douze décembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjointes – Mme Pamela MARODON et M. Denis SALANON, Conseillers Municipaux Délégués – Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Joël AUROUZE, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme M.-Françoise SOUBEYRAN.
M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés sans pouvoir

M. Benjamin FOULTIER
Mme Arlette CHAPELLON

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Régularisation foncière – Route de la Roche -RD10

Monsieur Le Maire fait part de la nécessité de procéder à des régularisations foncières concernant la route entre "La Roche" et la RD 10. A ce titre, lors de la dernière séance, la délibération 24.04.15 a traité les acquisitions à titre gratuit des parcelles appartenant à différents propriétaires. Il reste donc une cession, à établir au profit de Monsieur BUGNAZET Nicolas d'une superficie de 166m² en zone agricole et au droit de la parcelle B360 lui appartenant.

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24_12_04-DE
Reçu le 18/12/2024

Monsieur le Maire indique que l'avis du domaine n°20582492 reçu en date du 08/11/2024 porte la cession à 0,50€/m². Il rappelle également que Monsieur BUGNAZET a cédé gratuitement une surface totale de 638m². C'est pourquoi il est proposé de ne pas tenir compte de l'avis du domaine au vu des mètres carrés cédés gratuitement et qui sont supérieurs à ce que la commune lui rétrocède.

C'est pourquoi, il vous est proposé :

D'APPROUVER la vente à l'euro symbolique avec dispense de paiement en zone agricole au droit de la parcelle B360 et d'une surface totale de 166m² au profit de Monsieur BUGNAZET Nicolas, sans tenir compte de l'avis du domaine,

DE DESIGNER le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction de l'acte administratif et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission,

DE PRENDRE en charge les frais liés à l'établissement de l'acte administratif,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à authentifier et signer l'acte administratif ainsi que tous documents relatifs à cette opération,

DE DESIGNER Madame PRADIER Odile, 1ère adjointe, pour représenter la Commune et signer les actes au nom et pour le compte de cette dernière.

Etant parent avec la personne concernée par cette délibération, M. Joseph BUGNAZET n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** à 24 voix les propositions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 12 décembre 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER

A blue ink signature of Mme Emilie Massardier.

AR Prefecture

043-214302051-20241212-24_12_04-DE
Reçu le 18/12/2024